

AVIS D'APPEL A PROJETS MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

POUR LA REGION DU SOUSS MASSA

Programme Régional des Initiatives de la Migration – Phase2 (PRIM2)

La deuxième phase du Programme Régional des Initiatives de la Migration (PRIM2), mise en œuvre par Expertise France, et financée par l'Agence Française de développement (AFD), l'Union Européenne et l'ambassade de France, a pour objectif d'accompagner la régionalisation de la politique migratoire au Maroc dans les régions du Souss-Massa et de l'Oriental. Le projet vise à améliorer la prise en compte de la migration et la promotion de l'égalité femmes-hommes à travers le soutien des initiatives régionales de la société civile et des pouvoirs publics. Le projet est réalisé en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, les Conseils Régionaux et les Wilayas des territoires ciblés. C'est dans ce cadre qu'Expertise France lance un appel à projets dans la région du Souss-Massa afin de sélectionner et de financer des actions portées par des organisations de la société civile locales ou de la diaspora, sur la thématique migratoire et intégrant l'approche genre. Le fonds régional a pour objectifs de :

- **Réduire les vulnérabilités** des Marocain-e-s Résidant à l'Étranger (MRE), des MRE de retour et des Ressortissant-e-s de Pays Tiers (RPT) ;
- **Faciliter l'accès des RPT et des MRE aux services de droit commun** (santé, éducation, emplois, loisirs, etc.) à travers des actions et des projets dans ce sens ;
- **Valoriser les apports des migrant-e-s** au développement local ;
- **Appuyer et encourager la participation et l'implication des MRE** dans le processus de développement de leurs territoires d'origine et renforcer le lien entre les MRE et leur territoire d'origine ;
- **Renforcer les capacités des acteurs de la société civile et des collectivités** territoriales dans la mise en œuvre et le suivi des projets « migrations et développement » ;
- **Assurer la prise en compte des besoins différenciés** des femmes et des hommes migrant-e-s ;

Le fonds ciblera principalement des projets « **migration et développement** » **sensibles au genre**. Pour être considéré comme tel, l'action ou le projet proposé doit :

- **Être porté par un acteur de la migration** (association ou coopérative de la diaspora installée dans un pays tiers, association ou coopérative de RPT ou de MRE de retour installée dans la région du Souss-Massa)

Ou

- **Mener des actions à destination des MRE femmes et hommes** (et éventuellement leurs familles), **des MRE et/ou des RPT** femmes et hommes dans la région du Souss-Massa.

Porteurs de projet (demandeurs): Organisation de la société civile locale (associations ou coopératives) de la diaspora marocaine mettant en œuvre des actions dans la région du Souss Massa.

Durée de l'action : 3 à 16 mois

Montant des enveloppes financières :

- **Catégorie 1.A** : 5 000 € – 14 999 € (pas de critère d'ancienneté pour le demandeur) ;
- **Catégorie 1.B** : 15 000 € – 29 999 € (au moins 1 an d'existence pour le demandeur) ;
- **Catégorie 2** : 30 000 € – 59 999 € (au moins 3 ans d'existence pour le demandeur) ;
- **Catégorie 3** : 60 000 € – 90 000 € (au moins 5 ans d'existence pour le demandeur).

Date limite de soumission des notes succinctes de présentation : 16 novembre 2026 à 11h00 (heure de Maroc)

Il s'agit d'un **appel à projets restreint** qui se déroule en deux phases :

- **Phase 1 – Note succincte** : seules la note succincte de présentation (Annexe) et les pièces justificatives permettant de vérifier l'éligibilité du demandeur doivent être soumises à ce stade.
- **Phase 2 – Demande complète** : les organisations dont la note succincte aura été présélectionnée bénéficieront d'un parcours de renforcement des capacités et d'accompagnement au montage de projets (en distanciel pour les organisations de la diaspora basées hors du Maroc). Seules celles ayant participé à au moins 80 % de ce parcours seront invitées à soumettre une demande complète.

Le règlement complet de l'appel à projets, le formulaire de demande de subvention et les annexes sont disponibles sur la plateforme POPS d'Expertise France, accessible via le lien suivant :

https://pops.expertisefrance.fr/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_LyU3WKeppU&v=1&selected=0

Les notes succinctes doivent être déposées **exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme POPS**. Toutes les questions concernant l'appel à projets devront être posées via la plateforme POPS, en indiquant clairement la référence de l'appel, au plus tard le **5 novembre 2026 à 12h00 (heure de France)**. Les réponses seront publiées au plus tard le 10 novembre 2026 et partagées avec l'ensemble des candidats. Aucune réponse individuelle ne sera donnée.

Une session d'information sur cet appel à projets sera organisée le 16 octobre 2026 à 15h30 (heure du Maroc), en distanciel, via le lien Zoom suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/87051081539>

ID de réunion : 870 5108 1539

